

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimédias (SATEV)

Augmentation au 1er juin 2012

1,00%

Valeur du point 15,295879 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	5 246,49 €
Editorialiste	343	5 246,49 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 389,92 €
Secrétaire général de rédaction	270	4 129,89 €
Chef des informations	250	3 823,97 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 594,53 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 594,53 €
Chef de service ou d'édition	225	3 441,57 €
Sous-chef de service	190	2 906,22 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 906,22 €
Secrétaire de rédaction	185	2 829,74 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 829,74 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 829,74 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 676,78 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 676,78 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 523,82 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 523,82 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 523,82 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 370,86 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 370,86 €
Sténographe rédacteur	140	2 141,42 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois	138	2 110,83 €
du 13e au 24e mois	125	1 911,98 €
du 4e au 12e mois	115	1 759,03 €
du 1er au 3e mois	100	1 529,59 €

Prime de langue +10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)

ATTENTION : aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au SMIC (8,71 € par heure) Le Smic référence 169 H s'élève à 1.598,13 € brut au 1er janvier 2012.